



RÉGION ACADÉMIQUE  
BOURGOGNE  
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

Académie de Besançon

**CERTIFICAT D'APTITUDE  
AUX FONCTIONS  
DE PROFESSEUR DES ECOLES  
– MAITRE FORMATEUR**

**(CAFIPEMF)**

Jury académique

Admissibilité 2016  
Admission 2017

Le présent rapport fait état des principales observations des membres du jury d'admission du CAFIPEMF. Sa vocation est de servir de guide aux futurs candidats, en les aidant à appréhender pleinement l'esprit et le nouveau cadre de fonctionnement de cette certification.

Le CAFIPEMF a fait l'objet d'une importante rénovation précisée dans **l'arrêté ministériel du 20 juillet 2015** et la circulaire du 21 juillet 2015, en même temps que se mettaient en place une certification dans le second degré (CAFFA) et le recrutement de formateurs académiques (décret 2015-885 du 20 juillet 2015, arrêté du 20 juillet 2015, circulaire 2015-110 du 21 juillet 2015).

*« La création d'un certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique dans le second degré et l'actualisation du CAFIPEMF dans le premier degré ont pour objectif de développer les compétences des formateurs en académie tout en contribuant au rapprochement des cultures professionnelles des formateurs des deux degrés »* (circulaire du 21 juillet 2015).

La modification la plus apparente du CAFIPEMF porte sur sa préparation sur deux années, et non une comme précédemment.

*« Au cours de la première année, le candidat se déclare et prépare l'épreuve d'admissibilité en s'appuyant sur les actions développées par l'équipe de circonscription. Au cours de la seconde année, il se constitue une expertise en se préparant aux épreuves d'admission en s'inscrivant aux différents modules de préparation prévus dans le cadre du plan de formation académique »* (circulaire du 21 juillet 2015).

## Organisation des épreuves.

La maquette de l'examen comprend une admissibilité (1<sup>ère</sup> année) et une admission (2<sup>ème</sup> année).

**L'admissibilité** consiste en un entretien avec le jury. Cet entretien s'appuie sur un dossier fourni par le candidat comprenant un rapport d'activité (5 pages maximum hors annexes) et le(s) rapport(s) d'inspection. L'entretien comprend un exposé de 15 minutes suivi d'un échange de 30 minutes avec le jury.

**L'admission** comporte deux épreuves : d'une part une épreuve de pratique professionnelle suivie d'un entretien et d'autre part la production d'un mémoire professionnel et sa soutenance. Les candidats ayant choisi une certification avec option présentent obligatoirement l'épreuve de pratique professionnelle dans le cadre de l'option choisie.

On se reportera aux textes officiels, et notamment à la circulaire ministérielle du 21 juillet 2015 pour avoir accès à l'ensemble de l'organisation de l'examen et aux précisions nécessaires.

## Préparation des candidats aux épreuves.

A l'instar de la formation mise en œuvre les années précédentes, les enseignants intéressés par une inscription aux épreuves du CAFIPEMF sont invités à participer, s'ils le souhaitent, à une demi-journée d'information qui est organisée au niveau de chacune des DSDEN. Cette demi-journée leur permet de disposer de l'ensemble des éléments constitutifs des épreuves du CAFIPEMF (présentation des textes régissant les épreuves, modalités d'inscription, description et évaluation des épreuves d'admissibilité et d'admission, modules de formation...).

Les candidats au CAFIPEMF, qu'ils aient ou non choisi une option, bénéficient durant les deux années d'une **formation académique**, qui assure un accompagnement à la préparation des épreuves.

Pendant la **première année**, le candidat se prépare à l'admissibilité. Il bénéficie d'une demi-journée de formation dont l'objectif vise à présenter l'ensemble du dossier d'admissibilité et à l'accompagner dans la rédaction du rapport d'activité.

Dès lors que le jury académique s'est prononcé favorablement pour son admissibilité, le candidat est accompagné pendant la **seconde année** pour achever sa préparation à l'admission. Le volume de formation qui a été proposé est de 21 h/candidat réparties de la manière suivante :

- 6 h pour le mémoire
- 3 h pour analyse d'une situation d'enseignement
- 3 h pour l'animation d'une action de formation
- 9 h pour le cursus accompagné (avec un CPC) consistant à participer avec un formateur expérimenté soit à des visites-conseil auprès d'enseignants néo-titulaires soit à l'animation d'actions de formation inscrites au PAF.

Il convient de souligner qu'en dehors de la nécessité de remplacer les 9 h de cursus accompagné des seuls candidats ayant opté pour l'analyse d'une situation d'enseignement ou pour l'animation d'une action de formation organisée dans le cadre du PAF (3 visites de néo-titulaires avec un CPC), l'ensemble de la formation CAFIPEMF a été organisée en dehors du temps scolaire.

Jean-Marie RENAULT

Inspecteur d'Académie,  
Président du jury académique du CAFIPEMF  
Parcours 2015-2017

- | -

## Données statistiques

(Académie de Besançon, parcours 2015-2017)

### Epreuve d'admissibilité (2016)

Choix des options des candidats inscrits à l'épreuve d'admissibilité

Candidats CAFIPEMF/Options	Total	%
Sans option	26	63,4 %
LVE	4	9,8 %
EPS	1	2,4 %
Enseignement et numérique	5	12,2 %
Enseignement et maternelle	3	7,3 %
Education musicale	2	4,9 %
Arts visuels	0	
Langues et cultures régionales	0	
<b>Total</b>	<b>41</b>	<b>100 %</b>

Résultats de l'admissibilité par options

Admissibilités/Options	Total	%
Sans option	17	65,4 %
LVE	2	50 %
EPS	1	100 %
Enseignement et numérique	5	100 %
Enseignement et maternelle	1	33,3 %
Éducation musicale	1	50 %
Arts visuels	0	
Langues et cultures régionales	0	
<b>Total</b>	<b>27</b>	<b>65,8 %</b>

Les candidats admissibles peuvent faire le choix d'un report des épreuves d'admission : les candidats ayant été déclarés admissibles lors d'une session de l'examen du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur gardent le bénéfice de cette admissibilité pour deux nouvelles sessions de l'examen.

Il n'est pas nécessaire que ces deux sessions suivent immédiatement celle à laquelle le candidat a été déclaré admissible. Le candidat dispose d'un délai de quatre ans après la fin de cette session pour se présenter, jusqu'à deux fois, aux seules épreuves d'admission de l'examen, y compris en cas de changement d'académie.

## Epreuves d'admission (2017)

<b>CAFIPEMF</b>	<b>Total</b>
<b>Candidats inscrits pour admissibilité 2016</b>	<b>41</b>
<b>Candidat admissibles 2016</b>	<b>27</b>
<b>% admissibles/inscrits</b>	<b>65,85%</b>
<b>Candidats inscrits pour admission 2017</b>	<b>18</b>
<b>Candidats admis 2017</b>	<b>11</b>
<b>% admis/admissibles ayant présenté les épreuves</b>	<b>61,11%</b>
<b>Report des épreuves d'admission</b>	<b>9</b>

# - II - Epreuve d'admissibilité (2016)

## Entretien et rapport d'activité

« Le rapport d'activité consiste en la présentation par le candidat de son itinéraire professionnel. Pour ce faire, le candidat s'attache à présenter une expérience professionnelle significative, le cas échéant, dans le champ de l'accompagnement et de la formation » (Circulaire du 21 juillet 2015).

### Domaines évalués.

Le jury a évalué les domaines suivants.

#### 1/ Examen des rapports d'inspection.

#### 2/ Présentation du rapport d'activité.

- diversité du parcours, ouverture d'esprit, mobilité intellectuelle, posture de veille professionnelle
- capacité à se projeter dans la fonction de formateur, notamment sur la base du référentiel de formateur
- qualité d'expression (écrite et orale)

#### 3/ Entretien avec le jury.

- richesses de l'expérience professionnelle, capacité à analyser et à prendre le recul et la distanciation nécessaires
- niveau d'expertise professionnelle, y compris dans la connaissance des outils numériques et leurs applications possibles
- engagement, posture institutionnelle, éthique professionnelle
- capacité à analyser son rapport d'inspection et à expliciter ses choix

#### Remarques et conseils du jury aux candidats.

La présentation proposée au cours des 15 minutes d'exposé ne saurait se réduire à une *présentation in extenso* du rapport d'activité qui a été communiqué aux membres du jury académique et dont ils ont pris connaissance avant l'épreuve d'admissibilité.

C'est l'occasion pour le candidat de montrer des capacités à se projeter dans les fonctions de formateur en faisant preuve de suffisamment de distance et d'esprit critique par rapport à ses pratiques professionnelles.

L'entretien qui suit l'exposé, d'une durée de 30 minutes, vise essentiellement à juger de la capacité du candidat à devenir un futur formateur. Ainsi, des qualités d'écoute et une capacité à clairement identifier les problématiques posées et à leur donner une réponse argumentée constituent des atouts qui plaident en faveur du candidat.

Une bonne connaissance du contexte professionnel dans lequel exerce le candidat est demandée, tant du point de vue de l'exercice quotidien que du point de vue des orientations de la politique éducative (la loi d'orientation et de refondation de l'école par exemple). Ainsi, il apparaît légitime d'attendre d'un futur formateur qu'il maîtrise les enjeux et les finalités des évolutions actuelles du système éducatif.

# - III -

## Epreuves d'admission (2017)

L'admission comprend d'une part une épreuve de pratique professionnelle suivie d'un entretien, et d'autre part un mémoire professionnel et sa soutenance.

L'épreuve de pratique professionnelle porte, au choix du candidat, soit sur l'observation et l'analyse d'une séquence d'enseignement dans le cadre de l'accompagnement d'un professeur-stagiaire ou d'un professeur néo-titulaire, soit sur la conduite et l'animation d'une séance de formation.

Les choix des candidats se sont répartis selon le tableau ci-dessous.

Choix de la première épreuve d'admission	Doubs	Jura	Haute-Saône	Territoire de Belfort	Académie
Observation séance d'enseignement	8	2	1	2	13 (72,2 %)
Animation d'une action de formation	2	3	0	0	5 (27,8%)
Candidats inscrits aux épreuves d'admission	10	5	1	2	18

### 1- Epreuve de pratique professionnelle et entretien

#### Domaines de compétence soumis à évaluation.

- Penser, concevoir, élaborer
- Mettre en œuvre, animer, communiquer
- Accompagner
- Observer, analyser, évaluer
- Intégration du numérique (minoration ou bonification)

#### Critères d'évaluation des compétences attendues.

##### Choix 1 : Analyse de pratique et entretien avec le jury

###### 1.1/ Entretien du candidat avec le stagiaire

- Qualité de l'analyse de la séance
- Dialogue constructif
- Remarques hiérarchisées
- Conseils pertinents et opérationnels
- Pertinence des pistes de réflexion et du prolongement possible

###### 1.2/ Entretien du candidat avec le jury

- Analyse distanciée de l'entretien avec le stagiaire
- Justification des choix opérés
- Ecoute, sens du dialogue et de la controverse professionnelle
- Reconstruction de l'entretien avec le stagiaire



## **Choix 2 : Animation d'une action de formation et entretien avec le jury**

### **2.1/ Animation de l'action de formation**

- Traitement de la problématique au regard des objectifs annoncés
- Ancrage dans le cadre de référence et le contexte d'exercice
- Capacité à accompagner un collectif professionnel
- Qualité de l'animation et des interactions
- Utilité des supports et des outils mobilisés

### **2.2/ Entretien avec le jury**

- Analyse distanciée de l'action de formation
- Justification des choix opérés
- Inscription de l'action de formation dans la durée
- Ecoute, sens du dialogue et capacité à entrer dans un échange professionnel

## **Remarques formulées par le jury.**

Deux examinateurs qualifiés (un IEN et un professeur de l'ESPE) assistent à cette première épreuve. Celle-ci vise à permettre de révéler les compétences professionnelles du futur formateur.

On attend du candidat qu'il soit capable, dans son analyse de séance comme dans l'animation d'une action de formation de convoquer des connaissances théoriques et pratiques.

### **Choix 1 : analyse de pratique.**

Le jury observe que les analyses des séances d'enseignement sont dans l'ensemble bien conduites. Certains ont bien préparé leur analyse et disposaient d'un support qui a facilité la prise d'informations et la conduite de leur entretien avec l'enseignant.

Plusieurs candidats ont pleinement su tirer profit de l'accompagnement dont ils ont pu bénéficier au niveau départemental.

Pour un candidat, les apports théoriques restaient fragiles et les pistes de progrès évoquées n'étaient pas suffisamment hiérarchisées.

Le jury conseille aux candidats d'être attentifs à la qualité des apports dont ils souhaitent faire profiter le stagiaire.

Les apports du futur formateur aux enseignants doivent amener ces derniers à réfléchir et à faire des choix qui ne sauraient constituer de simples recettes à appliquer.

### **Choix 2 : analyse d'une action de formation.**

Il est souhaitable que les candidats mettent judicieusement en situation les enseignants en formation.

Les conditions matérielles d'organisation de l'intervention ne sont pas à négliger. Elles sont importantes pour assurer l'attention des enseignants, leur participation et leur bien-être. Par exemple, une projection dans une salle exposée sud-ouest sans stores en fin de journée doit être anticipée même si on visite la salle le matin. Les candidats doivent apporter le plus grand soin à l'organisation autant qu'à la préparation de leur intervention. Ils doivent préalablement visiter les lieux, visualiser la disposition des enseignants en connaissant en amont les modalités du déroulement de la formation.

L'épreuve étant de courte durée pour une action de formation, il convient de resserrer le propos pour permettre d'aboutir à une conclusion, même partielle.

L'animation d'une action de formation impose d'avoir à l'esprit la nécessaire articulation entre au moins deux modalités distinctes : la transmission des éléments propres à la notion ou à la problématique traitée et, dans le même temps, une connaissance des acquis ou des expériences des "formés". Les examinateurs ont ainsi pu juger de la qualité de la prestation des candidats en fonction des éléments suivants :

- une thématique claire et dont les objectifs sont précisés en début de séance,
- une bonne connaissance du public et des acquis relatifs aux sujets traités,
- une prise en compte du réel servant les pratiques professionnelles futures,
- un choix de supports et d'outils facilement accessibles et opérationnels.
- une démarche fondée sur la participation des "formés",
- une synthèse permettant de dresser un bilan de ce qui a été traité et qui facilite l'auto-évaluation de la prestation par le formateur.

Il convient de conseiller aux candidats de consentir les efforts nécessaires pour mieux problématiser les questions professionnelles sous-jacentes à cette épreuve et pour disposer d'un spectre assez large de connaissances de manière à pouvoir présenter des éclairages différents sur un même sujet.

Les candidats doivent aussi pouvoir faire preuve de lucidité quant aux usages et aux limites des outils ou des supports utilisés lors de leur prestation.

L'entretien avec les examinateurs qualifiés permet aux candidats de justifier leurs choix et la démarche retenue. La capacité du candidat à prendre la distance nécessaire avec ce qui a été présenté ou avec les points ayant fait l'objet de remarques de la part des examinateurs qualifiés constituent des capacités appréciées.

## 2- Mémoire professionnel et soutenance

### Domaines de compétence soumis à évaluation :

- Penser, concevoir, élaborer
- Mettre en œuvre, animer, communiquer
- Accompagner
- Observer, analyser, évaluer
- Intégration du numérique (minoration ou bonification)

### Critères d'évaluation des compétences attendues :

#### Mémoire

- Qualité du questionnement et des hypothèses envisagées
- Qualité formelle du mémoire
- Méthodologie précise et rigoureuse, étayée par des références théoriques
- Intérêt du dispositif expérimenté
- Traitement, analyse et interprétation des données recueillies

#### Soutenance

- Qualité de la communication
- Analyse distanciée du travail (points forts, points faibles)
- Ecoute, sens du dialogue et de la controverse professionnelle
- Mise en perspective, projection dans le métier de formateur

#### Intégration du numérique

- Qualité et pertinence de l'usage du numérique

### Rédaction du mémoire

La qualité de la langue écrite et de la présentation du mémoire est importante. Elle traduit le sérieux et l'engagement du candidat.

Dans l'ensemble les mémoires bénéficient globalement d'un niveau assez satisfaisant en termes de lisibilité et de correction orthographique. Les candidats ont présenté des mémoires correctement rédigés. Certains ne sont cependant pas exempts de fautes d'orthographe ni d'erreurs de ponctuation et/ou de syntaxe. Faute de bien maîtriser le traitement de texte, quelques rares candidats produisent des mémoires assez peu soignés.

On ne saurait trop conseiller aux candidats de veiller à soigner la partie consacrée à la bibliographie ou à la sitographie. C'est une partie importante du mémoire qui permet de circonscrire la question posée et les choix qui sont retenus. Elle permet aussi au jury de disposer d'éléments relatifs aux connaissances des candidats.

Quelques mémoires sont trop souvent des « catalogues d'actions ». Un mémoire de CAFIPEMF comporte inévitablement des références théoriques, issues de la recherche. Les liens entre les éléments théoriques et leur déclinaison pratique restent un exercice délicat pour la plupart des candidats.

Le passage d'une problématique à son traitement en cherchant à établir des liens entre une expérimentation et des apports théoriques reste cependant un exercice délicat pour la plupart des candidats. Toutefois, si l'appui théorique est nécessaire il ne doit pas pour autant occulter le versant "formation" et les nécessaires apports pédagogiques.

Le candidat doit s'assurer d'un sujet qui a un véritable sens et poser une problématique liée à la formation. Cette problématique doit prendre la forme d'une question qui corresponde à un questionnement général permettant au candidat de développer le raisonnement, la réflexion, le sens critique, et de répondre à des problèmes divers. Le candidat doit aussi argumenter ses choix et annoncer comment il répondra à sa problématique en termes de méthodes d'enquête comme d'options prises.

Il faut convoquer la recherche dans sa diversité et à bon escient pour répondre à la problématique et pour éclairer la pratique.

Le candidat met des atouts de son côté lorsque le mémoire présenté s'attache à formuler une problématique claire appelant une démonstration. Pour y répondre, les liens entre théories et pratiques ne sont pas dissociés. Les ancrages scientifiques, didactiques et pédagogiques doivent être solides et étayés.

Les dispositifs expérimentés doivent faire l'objet d'une analyse rigoureuse et critique. Les candidats s'intéressent aux gestes professionnels à développer en tant que futurs formateurs pour favoriser des évolutions dans les pratiques enseignantes sans jamais les déconnecter des apprentissages des élèves ni des enseignements.

La partie théorique doit être suffisamment consistante. Elle témoigne de la capacité du candidat à pouvoir explorer plusieurs paradigmes et à montrer sa capacité réflexive. En effet, les candidats doivent pouvoir montrer des capacités à développer un niveau de questionnement professionnel important et, par la-même à se projeter dans la fonction de formateur.

A contrario, quelques sujets traités lors de cette session ne relevaient en rien d'un mémoire de CAFIPEMF. Le jury a pointé des confusions entre hypothèses et problématiques, ces dernières s'apparentant plus à une série de questions, parfois présentées dans une même phrase interrogative au point d'en devenir incompréhensibles.

La dichotomie entre théorie avec au mieux une synthèse, au pire une compilation mal maîtrisée de travaux de recherche, et les réflexions sur les formations susceptibles d'être mises en place est fréquente. Si les références théoriques sont parfois anciennes, il reste que les candidats sont encore nombreux à céder aux effets de mode qui les conduisent à ne s'appuyer que sur certaines recherches, et toujours les mêmes. Les confrontations, les débats entre scientifiques sont rarement évoqués.

## **Soutenance du mémoire**

Les candidats sont invités à s'exprimer clairement, avec des termes adaptés et parfaitement maîtrisés. Certains candidats ont montré des difficultés à inscrire leur présentation dans les 15 minutes dévolues à la première partie de cette épreuve. A ce propos, les candidats doivent se munir d'une montre et connaître le temps disponible en cours de présentation. La gestion du temps ne doit pas être laissée au hasard, et le candidat doit pouvoir finir dans le temps imparti.

Le support numérique de présentation doit être complémentaire du mémoire, et ne pas comporter trop de visuels, de manière à laisser le temps au candidat de faire des commentaires.

La capacité du candidat à exposer ses idées de manière concise est souvent un bon indicateur de la maîtrise du contenu du mémoire. Les candidats ont fait preuve dans l'ensemble d'une bonne expression orale

Lors de la soutenance, les bons candidats convoquent aisément les apports théoriques de la recherche, proposent des pistes concrètes de formation sans pour autant tomber dans un catalogue de situations décontextualisées, voire "d'astuces" comme a dit un candidat. ***Il est en effet important que le candidat se pense comme un formateur du XXI<sup>e</sup> siècle et propose des dispositifs et des axes de formation correspondant aux évolutions du métier d'enseignant aujourd'hui recrutés au niveau master, après 5 années d'études.***

Les candidats doivent éviter les diaporamas surchargés et au contraire faire le choix de lignes de force qu'ils développeront à l'oral. Le diaporama n'est pas une redite du mémoire. Les candidats doivent préparer une ouverture à leur conclusion pour la présenter lors de la soutenance.

Lors de l'entretien, le fait d'avoir un recul critique sur son travail, et en montrer les évolutions possibles témoigne d'une qualité de réflexion chez le candidat. Cela ne le dispense pas d'argumenter solidement une idée, une position sur laquelle le jury s'interroge. Être en mesure d'apporter la controverse dans un cadre professionnel à un ou plusieurs professeurs est une compétence indispensable pour qui veut s'engager dans la formation.

On attend du candidat une hauteur de vue et une réflexion en surplomb allant bien au-delà de la capacité à revenir sur sa pratique de classe quotidienne.

Il convient de réagir de façon distanciée et argumentée. Le jury n'attend pas de « bonnes réponses », mais une capacité du candidat à entrer de façon constructive et réfléchie dans l'échange.

Le candidat est invité à ne pas rester sur des aspects très généraux et flous du sujet qui finissent par perdre du sens. Au contraire, il doit étayer solidement ses idées sur le plan scientifique, sans omettre les aspects didactiques et pédagogiques.

académie  
Besançon

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Division des Examens et Concours

Bureau DEC 1

## LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE BESANCON

**Vu** le décret n° 85-88 du 22 janvier 1985 modifié,

**Vu** le décret n° 2015-883 du 20 juillet 2015 relatif à la fonction de maître formateur et de conseiller pédagogique dans le premier degré,

**Vu** l'arrêté du 20 juillet 2015 relatif à l'organisation du CAFIPEMF

**Vu** l'arrêté rectoral du 9 novembre 2015 portant ouverture du registre d'inscription à la session d'examen du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur (CAFIPEMF),

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : la liste des membres du jury du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur (CAFIPEMF) est arrêtée comme suit :

### Président :

- Monsieur Jean-Marie RENAULT, inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale du Doubs

### Membres :

- Monsieur Bernard LAUGIER, IEN Pontarlier
- Monsieur Didier CAILLE, CP Vesoul sud
- Madame Françoise CLAUS, IA IPR Besançon
- Madame Pascale BILLEREY, Professeur des écoles maître formateur Besançon

**Article 2** : la liste des examinateurs qualifiés adjoints au jury pour les épreuves d'admission sera fixée ultérieurement.

**Article 3** : la secrétaire générale de l'académie de Besançon est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Besançon le 10 mars 2016

Le Recteur,  
Chancelier des Universités,

Jean-François CHANET

